

Séance du 10 décembre 2021 (20^e de la mandature)

affecté

Le 10 décembre 2021, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'ARVILLARD, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Georges COMMUNAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 6 décembre 2021

PRESENTS : CHAMPIOT Serge, COMMUNAL Georges, GUCHER Blandine, MARTINET Jean-Claude, REYNAUD Solène, VIAL Gilles -

ABSENTS EXCUSES : BRISSE Catherine (pouvoir à M. COMMUNAL), CHEVRAY Corinne, HERODE Benjamin, JEANNOLIN Rose-Marie, MAILLAC Aurélie, MERIOT Séverine, MERRANT Alain (pouvoir à M. COMMUNAL), OFFREDI Florian, SANDRAZ Johan-

Secrétaire de séance : Mme GUCHER Blandine, assistée de Séverine LESUEUR.

Approbation du compte rendu du conseil du 19 novembre 2021. Approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION :

Présentation de l'association ARCADE « Une terre pour vivre » par son président, M. François-Xavier LE CORRE et M. Bernard SEIGLE-FERRAND, fondateur, ancien président et vice-président actuel.

Cette Organisation Non Gouvernementale (ONG) locale accompagne différents projets (éducation, santé, promotion féminine, agriculture, élevage, eau, assainissement et désenclavement) au Mali, sur un territoire correspondant, en surface, à nos communautés de communes de Cœur de Savoie et de Grésivaudan. L'accès à l'eau tient une part importante dans la vie de ces populations vivant sous un climat soudano-sahélien rythmé par deux saisons : une sèche et l'autre humide. Elle rappelle que l'eau constitue un des objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies de l'an 2000. Elle présente alors le dispositif de la loi Oudin-Santini (votée en 2005 et reprise en 2009). Cette loi permet aux collectivités de France de prélever jusqu'à 1% du montant des recettes de vente d'eau ou d'électricité pour réaliser des projets de solidarité internationale. L'exemple de l'adduction d'eau sommaire (AES) de Memissala, village de la commune de Dembella) est présenté. Ainsi, la contribution de Crêt en Belledonne (1 900 €) a permis de boucler, par l'effet de levier, un budget de 100 000 € en cumulant les aides de l'Agence de l'Eau, du Grand Lyon et de Véolia. La méthode Arcade va au-delà de la conception et de la réalisation. Elle effectue le suivi de gestion inscrit dans la durée. C'est la démonstration qu'avec un financement pérenne tel que cette loi le permet, nous pouvons relever le défi de faire reverdir durablement cette zone sèche, fixer durablement ces populations en leur offrant des perspectives et du développement. Ce sont autant de candidats en moins pour l'immigration. Lors du dernier Comité syndical du Syndicat des Eaux de La Rochette, il lui a été question de créer un partenariat avec l'association sur le volet hydraulique (l'accès à l'eau) en échangeant des expériences et des techniques et en finançant les projets à hauteur d'un centime par mètre-cube d'eau facturé.

Par ailleurs M. LE CORRE indique que l'association Arcade est déjà intervenue à l'école d'Arvillard pour la mise en place d'échanges scolaires et reste disponible pour l'engager à nouveau, si les enseignants le souhaitent.

A l'issue de cette présentation, M. le Maire remercie les représentants d'Arcade pour cette présentation.

DELIBERATIONS :

➤ 2021-096 – Partenariat entre le Syndicat des eaux et l'association ARCADE

Rapporteur : Georges COMMUNAL, Maire



Après la présentation de l'association ARCADE, ONG locale, le maire rappelle que le Syndicat des Eaux de La Rochette a un projet de partenariat avec cette association en charge de coopération décentralisée entre les communes françaises et les communes de Dembela, Blendio, Benkadi et Tella (cercle et région de Sikasso au Mali), dans le cadre de la loi Oudin-Santini (2005). Cette loi permet aux collectivités d'attribuer jusqu'à 1% de leur budget eau pour financer des projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau. Une convention annuelle entre le Syndicat et ARCADE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de partenariat du Syndicat des Eaux de La Rochette de l'association ARCADE pour financer des projets hydrauliques en participant à raison d'un centime par mètre cube d'eau facturé.
- Donne mission à ses délégués auprès de ce syndicat, de porter cet avis au prochain comité syndical.

Voté à l'unanimité : pour : 8, contre : 0, abstention : 0

➤ **2021-097 – Projet de convention avec le SDES et l'ASDER agissant en partenariat pour la transition énergétique des bâtiments communaux**

Rapporteur : Georges COMMUNAL, Maire

Le maire rappelle les travaux en cours sur la salle polyvalente et expose la nécessité de procéder à des travaux de rénovation énergétiques sur les autres bâtiments communaux : les deux écoles, la salle de la Joie de Vivre, la mairie.

Le Syndicat Départemental de l'Energie de la Savoie (SDES) et l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER) ont établi un partenariat pour dispenser des conseils et des aides techniques aux collectivités qui en ont besoin dans ce domaine complexe de la transmission énergétique des bâtiments.

Le Maire sollicite du Conseil son accord de principe pour demander ces conseils et ces aides techniques et demander un projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord de principe pour demander un projet de convention avec le SDES et l'ASDER agissant en partenariat pour l'aide technique et les conseils dans la transition énergétique des bâtiment communaux

Voté à l'unanimité : pour : 8, contre : 0, abstention : 0

➤ **2021-098 – Demande de subvention à l'État pour les poteaux d'incendie**

Rapporteur : Georges COMMUNAL, Maire



Le Maire rappelle que par délibération n° 2021-037 du 8 avril 2021, le conseil municipal avait sollicité une aide de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la mise en conformité de la défense incendie sur le secteur de La Chavanne. La préfecture a répondu que, l'enveloppe étant épuisée, cette aide n'a pu être accordée mais que la commune pouvait renouveler sa demande pour 2022.

Le montant des travaux sur la Chavanne pour 2022 est estimé, selon devis, à 10 774.88 € H.T.

Il propose de solliciter la participation financière la plus élevée possible auprès de l'État au titre de la DETR ou de la DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de l'État dans le cadre de la DETR ou de la DSIL pour les travaux exposés ci-dessus,
- Charge le maire d'effectuer les démarches pour demander cette subvention et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

Voté à l'unanimité : pour : 8, contre : 0, abstention : 0

➤ **2021-099 – Demande de subvention à l'État pour des installations sportives de plein air**

Rapporteurs : Georges COMMUNAL, Maire et Gilles VIAL, Adjoint au maire.

Le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement d'installations sportives de plein air comprenant trois équipements sportifs de proximité pour tout public (Street workout et cardio, aire multisports basket et handball, pumtrack) et la remise en état du terrain de foot.

Le montant des travaux comprenant la fourniture et la mise en place des équipements est estimé selon devis à 128 780 €H.T. (154 536 €TTC) ingénierie et coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) comprises.

Il propose de solliciter la participation financière la plus élevée possible auprès de l'État.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de l'État pour les travaux exposés ci-dessus,
- Charge le maire d'effectuer les démarches pour demander cette subvention et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

Voté à l'unanimité : pour : 8, contre : 0, abstention : 0

- **2021-100 – Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour des installations sportives de plein air** *Rapporteurs : Georges COMMUNAL, Maire et Gilles VIAL, Adjoint au maire.*

Le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement d'installations sportives de plein air comprenant trois équipements sportifs de proximité pour tout public (Street workout et cardio , aire multisports basket et handball , pumtrack) et la remise en état du terrain de foot.

Le montant des travaux comprenant la fourniture et la mise en place des équipements est estimé selon devis à 128 780 €H.T. (154 536 €TTC) ingénierie et coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) comprises.

Il propose de solliciter la participation financière la plus élevée possible auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux exposés ci-dessus,
- Charge le maire d'effectuer les démarches pour demander cette subvention et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

Voté à l'unanimité : pour : 8, contre : 0, abstention : 0



- **2021-101 – Demande de subvention au Département de la Savoie pour des installations sportives de plein air**

Rapporteurs : Georges COMMUNAL, Maire et Gilles VIAL, Adjoint au maire.

Le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement d'installations sportives de plein air comprenant trois équipements sportifs de proximité pour tout public (Street workout et cardio, aire multisports basket et handball, pumtrack) et la remise en état du terrain de foot.

Le montant des travaux comprenant la fourniture et la mise en place des équipements est estimé selon devis à 128 780 €H.T. (154 536 €TTC) ingénierie et coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) comprises.

Il propose de solliciter la participation financière la plus élevée possible auprès du département de la Savoie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du département de la Savoie pour les travaux exposés ci-dessus,
- Charge le maire d'effectuer les démarches pour demander cette subvention et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

Voté à l'unanimité : pour : 8, contre : 0, abstention : 0

- **Vœu concernant les difficultés et le coût de la numérisation des procédures**

Rapporteur : Georges COMMUNAL, Maire

Le Maire expose au conseil municipal les coûts financiers engendrés par la numérisation des procédures telles que la signature électronique et la transmission des actes administratifs par voie dématérialisée en Préfecture. Il reporte ce point à un conseil ultérieur.

- **Renégociation du prêt pour l'achat de la forêt**

Un courrier a été adressé au Président de la République pour intervention dans le cadre de la renégociation du prêt en cours avec la SFIL banque publique dépendant de l'État. En même temps, la SFIL a été relancée pour revoir sa proposition. Un avocat spécialiste du droit bancaire a été saisi pour connaître les chances de succès dans le cas d'une procédure contentieuse. Il est question de l'affaire Kohler, secrétaire général de La présidence de la République et du financement d'achat de bateaux de croisière pour la MSC avec les fonds de la banque publique SFIL à des taux très avantageux alors qu'elle nous impose des pénalités exorbitantes pour la renégociation. Ce point est reporté à un conseil ultérieur.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES, COMPTES RENDUS des réunions des élus entre deux conseils :

- 22/11 : Comité régional des ventes de bois et commission régionale de la forêt à La Tour de Sillingy (Rhône) : G COMMUNAL
- 22/11 : Réunion avec le Sous-préfet de St Jean de Maurienne sur le Loup à Presle : G COMMUNAL
- 24/11 : Comité de direction de l'office du Tourisme à Montmélian : G COMMUNAL
- 25/11 : Conseil des adjoints : C BRISSE, G VIAL, S CHAMPIOT, JC MARTINET et G COMMUNAL
- 25/11 : Réunion de chantier assainissement : G VIAL, S CHAMPIOT et G COMMUNAL
- 25/11 : Comité des maires à Montmélian : G COMMUNAL
- 26/11 : AG régionale des COFOR à Porte des Bonnevaux (Isère) G COMMUNAL
- 29/11 : AG Office du Tourisme à La Rochette : G COMMUNAL
- 02/12 : Conseil des adjoints : C BRISSE, G VIAL, S CHAMPIOT, JC MARTINET et G COMMUNAL
- 02/12 : AG SDES à Chambéry : G COMMUNAL
- 06/12 : Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : C BRISSE
- 07/12 : Réunion parents d'élèves délégués
- 07/12 : Conseil syndical SIBRECSA à PONTCHARRA : G VIAL
- 07/12 : Réunion des maires de la vallée des Huïles à Presle : G COMMUNAL
- 08/12 : Réunion accessibilité dossier Ad'ap : C. BRISSE, G VIAL, S CHAMPIOT
- 08/12 : AG Arvill'art & Patrimoine : JC MARTINET
- 09/12 : Réunion de chantier assainissement : G VIAL, S CHAMPIOT et G COMMUNAL
- 09/12 : Conseil des adjoints : C BRISSE, G VIAL, S CHAMPIOT, JC MARTINET et G COMMUNAL
- 09/12 : Comité des maires à Montmélian : G COMMUNAL
- 10/12 : AG régionale statutaire COFOR en visioconférence

➤ **Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et connexes :**

Les travaux se sont arrêtés mercredi 15 décembre pour 3 semaines. Reprise prévue pour la mi-janvier 2022.

➤ **La Fibre :** Retard d'un an sur le planning.

➤ **Téléthon :** Bénéfice de 2 809 €, La collecte du **Bleuets de France** du 11 novembre : 35.50 €

➤ **Elections 2022 : Présidentielles (10 et 24 avril 2022). Législatives (12 et 19 juin 2022)** Tous les élus doivent impérativement rester disponibles pour tenir les permanences des bureaux de votes.

Inscription sur les listes électorales : Vous pouvez vous inscrire :

- *en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;*
- *en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;*
- *par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.*

Dates limites pour ces inscriptions y compris par internet :

Le 4 mars 2022 à 24h00 pour les présidentielles

Le 6 mai 2022 à 24h00 pour les législatives

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 45

Compte rendu affiché le 20 décembre 2021

Le Maire,
Georges COMMUNAL

